

MER 09



12 0
--- ---
20 1

JEU 10



13 0
--- ---
21 3

VEN 11



13 0
--- ---
23 0

SAM 12



12 0
--- ---
27 0

DIM 13



13 0
--- ---
30 0

LUN 14



15 1
--- ---
32 0

Cette semaine

- Mildiou
- Oïdium
- Black-rot
- Botrytis
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Flavescence dorée
- Règlementation

STADES PHENOLOGIQUES



Les parcelles gelées sont au stade "Fermeture de la grappe" à début véraison.

Les températures de ces derniers jours ont accéléré la véraison. On observe des parcelles de Gamay, Duras et Sauvignon au stade fin véraison.

Les parcelles les plus tardives sont à début véraison : exemple le Prunelard.

Durant la nuit du 7 au 8 août, une pluie est intervenue de 4 mm (Técou ...), à 17 mm (Labastide Lévis, Cestayrols, ...). Ces orages ont provoqué de légers dégâts de grêle sur Ste Croix, Lagrave, Montans, Labastide Lévis, Lisle/Tarn et les Fédiès.

MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

De nouvelles tâches ont été observées, notamment sur les parcelles déjà atteintes.

Modélisation :

Les pluies de la nuit du 7 au 8 août ont provoqué de nouvelles contaminations qui seront visibles la semaine prochaine.

La pression reste forte et il faut toujours entre 3 à 4 mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse sur l'ensemble des secteurs.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage lorsque les tâches sont sporulées quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou jusqu'à la véraison.

Préconisations

Protégés vos parcelles uniquement si des pluies sont annoncées.

Maintenez la protection sur les plantiers afin de préserver le feuillage.

Intervenir en préventif avant les pluies avec :

* 200g de cuivre métal

Sur les parcelles avec des symptômes sur feuilles, vous pouvez ajouter :

* Limocide, huile essentielle d'écorce d'orange, 0,8% (6 applications)

Attention au lessivage : 20mm.

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

Attention aux Délais Avant Récolte

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

3-4 mm suffisent pour de nouvelles contaminations de masse

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

De nouveaux symptômes sur feuilles avec des éclatements de baies **sur des parcelles déjà impactées** (voir photo ci-contre).

Préconisations

Stoppez la protection sur parcelles saines :

* *Microthiol Spécial Disperss, Sulforex, Citrothiol, ... soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha*

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle. L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement.

A retenir

Arrêt des traitements.



BLACK ROT**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Pas ou peu d'évolution à part sur les grappilles

La sensibilité des grappes persiste jusqu'à la fermeture complète de la grappe.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Soyez vigilants jusqu'à la véraison

BOTRYTIS**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Globalement les foyers ont tendance à sécher. Attention de bien différencier les foyers liés aux tordeuses et ceux liés à l'entassement des grappes, afin de voir s'il est utile de traiter les tordeuses.

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise :

* Armicarb. bicarbonate de potassium 3.5kg/ha

Attention aux Délais Avant Récolte**Alternatives**

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Privilégiez l'effeuillage

VERS de la GRAPPE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Le vol d'eudémis s'intensifie de manière importante sur certains secteurs. A ce jour, des pontes ponctuellement importantes ont été observées sur Lagrave, Brens, Boissel, Villeneuve/Vère et Cadalen. Différents stades sont observés : de pontes fraîches à stade "têtes noires".

Le seuil de nuisibilité en fin de G2 : 10 perforations pour 100 grappes.

Préconisations

Sur les parcelles qui ont dépassé le seuil de nuisibilité en fin de G2 : positionner un larvicide en fonction du stade des pontes (voir document ci-joint).

Observez vos parcelles car les situations peuvent être très hétérogènes.

Attention aux Délais Avant Récolte**Alternatives**

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Pontes en cours, éclosions imminentes

CICADELLE VERTE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Ponctuellement quelques parcelles connaissent des symptômes avec des hausses de population.

Préconisations

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération.

Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose problème et si nécessaire, intervenez avec :

* Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)

* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

A retenir

Quelques larves sont observées

AUTRES

Cicadelle bubale

Ne pas confondre avec la Flavescence dorée, les symptômes sont limités à l'extrémité du rameau. La cicadelle en piquant provoque une boursouffure qui empêche la circulation de la sève (Cf photos CA81 ci-dessous).

**Cochenilles**

Ponctuellement, certaines parcelles observées ont des populations importantes.

DEPERISSEMENT

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Flavescence dorée : Présence de symptômes au vignoble. Coupez les pieds atteints dès leur détection.

Maladies du bois : nombreux symptômes suite aux fortes chaleurs.

Préconisations

Flavescence dorée : pas de traitement adulticide en bio.

A retenir

Arrachage des pieds atteints

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Dernier bulletin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les recommandations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les recommandations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

